

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 MARS 2022

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué le 22 mars 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Robert RIVOIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 11, Votants : 12

Étaient présents : Robert RIVOIRE, Patrick BOURDEAUX, Adrien FARÉ, Arnaud GOEPP, Sandrine HAGNIER, Julien THORON, Brunhilde JENNY, Jean-François LEROY, Laurent DUVAL et Monique BOURDEAUX et Fabrice LECLERC

Absent : Patrice COUËDON pouvoir à Patrick BOURDEAUX

Natacha VICHEMONT

Christelle VAN ASSCHE

Secrétaire de séance : Patrick BOURDEAUX

1- Approbation du procès-verbal du 1^{er} mars 2022

Vote à l'unanimité.

2- Communication du Maire

- **Le marché :**

Il y a eu une exposition de voitures anciennes sur la place du marché samedi 26 mars, malgré cette exposition et la présence de 11 commerçants, le marché souffre d'un réel problème d'affluence. Deux nouveaux commerçants ne viendront plus.

- **SIEED**

Le ramassage des déchets verts débutera le 1^{er} avril. Nous avons constaté plusieurs dépôts sauvages sur le bord des routes.

Il est possible de faire ramasser des petits fagots de branches, liés avec des cordons de ficelle naturelle. Pour ceux qui n'auraient pas de conteneur, la collecte des sacs en papier sera à titre transitoire.

- **Association GALA**

Un concert est organisé à la salle des fêtes de la commune le dimanche 3 avril à 17h. La durée du spectacle est de 1h30 environ. Celui-ci est gratuit. La convention concernant ce concert a été signée.

- **Fête du village**

- **Elections présidentielle 2022**

Les dimanches 10 et 24 avril se dérouleront les élections présidentielles, la présence des élus est obligatoire, sauf pour motif impérieux.

La commission électorale s'est réunie le samedi 19 mars.

Il y a à ce jour 616 électeurs sur la liste principale

- **Rencontre avec la nouvelle sous-préfète**

Madame Florence GHILBERT est la nouvelle sous-préfète à Rambouillet.
 Monsieur le maire a fait sa rencontre le 16 mars dernier et à évoquer plusieurs points qui sont :

- Les pression des gens du voyage pour s’implanter dans notre commune,
- Le manque de dessertes de bus dans le village et ses conséquences,
- Les relations difficiles avec l’architecte des bâtiments de France,
- La lutte contre les incivilités de toute nature.

- **Vente de chocolat de pâques**

La chocolaterie COLAS reverse 10% des ventes de chocolat à la caisse des écoles.
 La date limite de commande est le 5 avril.

- **Règlement de la salle des fêtes**

Le 8 mars dernier, la commission de la salle des fêtes a travaillé sur le règlement intérieur de la salle des fêtes. Un projet a été publié sous Teams. Il est urgent qu’il soit relu, corrigé et complété, pour être approuvé au prochain conseil municipal.

- **Cyberattaque du CIG**

Nous avons reçu une nouvelle communication de Denise PLANCHON, Vice-présidente en charge des affaires avec le CIG, sur le sujet de la cyberattaque subie par le CIG, envoyée le 28 février 2022.

La commune a entrepris des démarches afin de sécuriser au mieux son système informatique.

- **Echange avec le Maire**

A partir du 5 avril, le Maire recevra pendant la permanence du mardi de 17h à 19h30 sur rendez-vous les administrés qui souhaitent échanger avec lui.

3- Autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions pour l’aire de jeux

Après avoir pris connaissance du projet de l’air de jeux, le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires pour ce projet.

4- Autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 24 720€

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire une demande d’emprunt de 24 720€ sur une durée de 4 ans afin de financer l’achat d’un nouveau tracteur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Maire à faire une demande d’emprunt de 24 720€ sur 4 ans avec un taux de 0%.

5- Autoriser Monsieur le Maire à restructurer le prêt contracté pour l’acquisition du terrain préempté

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de restructurer le prêt actuel qui a été contracté pour l’acquisition du terrain préempté.

Monsieur Jean-François LEROY, indique avoir reçu deux propositions du Crédit Agricole, à savoir :

1^{ère} proposition :

CRD	Montant IRA	Total	Durée année	Taux prêt	Période	Montant échéance	Nb de période	Coût global
194 941,87€	536,09€	195 477,96€	15	1,90%	T	3 751,93€	60	225 515,80€
Gain financier :		10 703,28€ la 1 ^{ère} année						

2^{ème} proposition :

CRD	Montant IRA	Total	Durée année	Taux prêt	Période	Montant échéance	Nb de période	Coût global
194 941,87€	536,09€	195 477,96€	13	1,85%	T	4 237,98€	52	220 774,96€

Gain financier :	8 759,08€ la 1 ^{ère} année
-------------------------	-------------------------------------

Les élus souhaitent le report du vote.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le report du vote.

6- Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, est recevable.

Le Conseil Municipal, a approuvé à l'unanimité l'approbation du compte de gestion 2021.

7- Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recette	477 470,22€	Recettes	1 009 764,12€
Dépense	313 876,89€	Dépenses	966 497,91€
Excédent reporté (D001)	220 582€	Excédent reporté (R002)	71 672€
Résultat	384 175,33€	Résultat	114 938,21€

Afin de procéder au vote, Monsieur le Maire sort de la pièce.

Le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité l'approbation du compte administratif 2021.

8- Affectation des résultats 2021

M. LEROY présente l'affectation des résultats 2021 :

R001	Investissement	384 175,33€
R002	Excédent de fonctionnement	114 938,21€

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

9- Vote des taux d'imposition 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

VU La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

VU L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

CONSIDERANT que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2022.

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

TAXES	TAUX de référence Année 2021	TAUX votés Année 2022	BASES Année 2022	PRODUITS
Foncière bâti	23 %	24 %	1 379 000 €	330 960 €
Foncière non bâti	54 %	59 %	26 900 €	15 871 €
			TOTAL PRODUITS :	346 831 €

Contre : 0

Abstention : 2 (Monique BOURDEAUX et Brunhilde JENNY)

Pour : 10

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les taux énoncés ci-dessus.

10- Vote de la subvention 2021 de la caisse des écoles

Monsieur le Maire rappelle que la subvention habituellement versée à la Caisse des écoles est de 6 000 euros.

Cette année, les maîtresses souhaitent renouveler « la classe sans cartable » et demande une subvention de 8 000 euros à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité une subvention de 8 000 euros à la Caisse des écoles pour l'année 2022.

11- Vote de la subvention 2022 au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS n'a pas souhaité demander une subvention l'année dernière.

Cette année, la demande est de 5 000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité une subvention de 5 000 euros au CCAS pour l'année 2022.

12- Vote des subventions aux associations

Jean-François LEROY, délégué aux finances, énumère les demandes de subvention reçues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité les subventions suivantes :

Les Ateliers Créatifs	300 €
ASVM	2 000 €
ADEM	500 €
Culture et Loisirs	2 000 €
RVM	1 000 €
Le Temps Choisi	1 000 €
FAV	800 €
Fell'Ness	400 €
GALA	1 000 €

Monsieur Adrien FARÉ ne prend pas part au vote suite à son rôle de président d'association.

13-Vote du budget primitif 2022

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2022 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

- Recettes..... 696 616 €
- Dépenses..... 696 616 €

En section d'investissement :

- Recettes..... 893 656 €
- Dépenses..... 893 656 €

13- Bilan d'exploitation des systèmes d'assainissement du SIARNC 2021

Monsieur le Maire a transmis à l'ensemble du Conseil municipal le bilan d'exploitation des systèmes d'assainissement du SNIARC 2021.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le bilan d'exploitation des systèmes d'assainissement du SNIARC 2021.

Séance levée à 21h15